

Avis relatif à la prise d'effet au 1^{er} mars 2014 d'un nouveau formulaire d'avenant pour l'assurance automobile, soit le F.A.Q. n° 5b – Véhicules loués pour une période de moins d'un an (par des locataires non désignés)

En vertu de l'article 422 de la *Loi sur les assurances*, L.R.Q., c. A-32, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») peut prescrire les formulaires nécessaires à l'application de cette loi et elle doit approuver la forme et les conditions des polices d'assurance relatives à la propriété des véhicules automobiles ou à leur utilisation.

Afin de répondre aux besoins exprimés par plusieurs assureurs et ainsi refléter l'évolution des pratiques, l'Autorité publie un nouvel avenant pour l'assurance automobile, soit le F.A.Q. n° 5b – Véhicules loués pour une période de moins d'un an (par des locataires non désignés). Ce nouvel avenant, contrairement à l'avenant F.A.Q. n° 5c – Véhicules loués à court terme (par des locataires non désignés), permettra aux assureurs d'inscrire dans l'avenant la période maximale de location à court terme couverte. Ainsi, ce nouvel avenant offrira aux assureurs plus de latitude pour fixer la période de location du véhicule couvert, de façon à mieux répondre aux besoins des assurés et afin d'améliorer l'efficacité opérationnelle des assureurs.

Ce formulaire d'assurance automobile pourra être utilisé par tous les assureurs à compter du **1^{er} mars 2014**.

Le texte de ce formulaire est disponible sur le site Web de l'Autorité, au www.lautorite.qc.ca, à la section « Assurance et planification financière », sous la rubrique « Assureurs », choisir « Assurance automobile ». Ensuite, veuillez sélectionner « Formulaires d'assurance automobile approuvés par l'Autorité ».

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Benoit Vaillancourt
Direction de l'encadrement prudentiel des institutions financières
Autorité des marchés financiers
Téléphone; 418 525-0337, poste 4593
Numéro sans frais : 1 877 395-0337
Courrier électronique : benoit.vaillancourt@lautorite.qc.ca

Le 9 janvier 2014